

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20066 - 77EME ANNÉE

## Front commun pour sauver la filière, les planteurs et Tereos océan Indien

### Lettre de tous les acteurs de la filière Canne-Sucre et de l'ensemble des élus du territoire de La Réunion au président de la République

**Tous les représentants du CPCS, tous les syndicats agricoles, la présidente de la Région, le président du Département, tous les parlementaires et tous les maires de La Réunion ont adressé hier une lettre au président de la République pour l'alerter sur la menace mortelle qui pèse sur la filière canne-sucre et ses 18.000 emplois si l'État ne prend pas en compte les revendications de la filière.**

« La filière canne-sucre de la Réunion est aujourd'hui à une étape cruciale de son histoire et attend en urgence un engagement de l'Etat à la veille d'une échéance décisive pour son avenir : celle de la future convention canne sucre 2022-2027.

Le 5 novembre 2021, les professionnels de la filière canne-sucre de La Réunion ont rédigé une position commune pour alerter le Préfet de La Réunion.

Une nouvelle motion d'alerte a été adressée au Ministre de l'Agriculture le 7 décembre 2021. Cette dernière, chiffre le besoin supplémentaire de soutiens publics dans la filière à 35 M€ par an.

Or, la Convention Canne actuelle, qui fixe les engagements réciproques de l'État, des planteurs et de l'industriel, arrive à échéance. Il faut en renégocier une nouvelle, pour la période 2022-2027, afin que celle-ci soit signée par tous au premier semestre 2022, pour ne pas hypothéquer la prochaine campagne.

Les planteurs et l'industriel y sont prêts, mais nous n'arrivons pas, pour le moment, à obtenir un engagement clair de l'État pour la période à venir. Or, sans position de l'État, il est impossible de maintenir les équilibres économiques actuels de cette filière.

Engager la négociation de la nouvelle Convention

canne sans connaître préalablement la position de l'État sur une condition essentielle pour l'équilibre de la filière ne ferait que des perdants, et serait sans précédent dans l'histoire de notre île.

C'est donc avec gravité que l'ensemble des acteurs de la filière canne-sucre et tous les élus de La Réunion vous demandent de prendre les engagements nécessaires pour assurer la pérennité de la filière canne-sucre de La Réunion.

Monsieur le Président, vous le savez, la filière canne-sucre dont dépendent non seulement les filières rhum et énergie mais également les filières animales et les filières fruits et légumes n'est pas qu'une filière agricole parmi d'autres. Elle est la colonne vertébrale de notre agriculture ; elle est un levier de notre développement économique ; elle assure une fonction sociale indispensable ; et enfin elle constitue un secteur vital pour l'équilibre environnemental de notre territoire.

Or, cette filière est aujourd'hui victime de décisions exogènes, prises à Paris ou à Bruxelles, découlant notamment de la libéralisation accrue du marché européen du sucre, sans qu'à aucun moment leurs impacts sur la situation spécifique de notre territoire n'aient été pris en considération. Ces décisions réduisent la capacité de production des planteurs, ainsi que les débouchés commerciaux de l'industrie sucrière sur ses marchés d'exportation en Europe, et se conjuguent avec l'augmentation des coûts de production :

– Depuis 2017, les planteurs ont connu une forte augmentation de leurs charges (engrais, masse salariale, entretien des cultures, mécanisation...). Dans le même temps, leur revenu a subi les effets de l'inflation et leur résultat net en euros constants s'est for-

tement détérioré. Leur trésorerie est aujourd'hui exsangue. Ils ont été les victimes de facteurs exogènes : ils sont privés des molécules herbicides nécessaires à l'itinéraire technique canne à sucre alors que ces molécules sont pourtant homologuées et utilisées en Europe. Ils ont subi de plein fouet les effets du changement climatique. Ces différents facteurs handicapent structurellement leur productivité. C'est pourquoi il est indispensable de rétablir l'équilibre économique des exploitations cannières à leur niveau de 2017, et ce pour toute la période de la prochaine convention canne.

– S'agissant des sucres bruts de canne destinés au raffinage qui représentent environ 55 % des débouchés de l'industrie sucrière réunionnaise, la fin des quotas sucriers en 2017 a remis en cause leur accès au marché européen. Pour atténuer les effets de cette réforme, l'État a mis en place une compensation des surcoûts de production de ces sucres. Cette aide compense un handicap structurel et permanent. Sa pérennisation est nécessaire, sans être malheureusement suffisante.

– S'agissant des sucres de spécialités, emblème de notre production réunionnaise, commercialisés sur un marché de niche haut de gamme représentant moins de 1,5 % du marché européen du sucre, leurs débouchés sont mis en péril par les concessions exorbitantes accordées à des pays tiers dans le cadre des accords commerciaux conclus par l'Union Européenne. Nos productions ne peuvent pas lutter à armes égales face à celles des pays non européens dont le coût du travail est bien moindre et les normes sociales, sanitaires et environnementales beaucoup moins contraignantes. Il est indispensable d'obtenir le rétablissement de conditions de concurrence loyale soit par le rétablissement des droits de douanes de 419 €/T, soit en compensant désormais les surcoûts liés à la production de ces sucres.

Les études réalisées par les acteurs de la filière prenant en compte la réalité du terrain, à savoir l'évolution des coûts, la dégradation du marché du sucre en Europe et les projections des différents paramètres de la filière à horizon 2027 aboutissent à chiffrer le besoin de compensation nécessaire à hauteur de 35 millions d'euros par an, dont 20 millions d'euros pour soutenir les planteurs et relancer la productivité agricole et 15 millions d'euros pour permettre aux industriels de continuer à accéder au marché européen et ainsi assurer le maintien des sucreries.

C'est pourquoi, nous en appelons à votre intervention pour que l'Etat prenne rapidement les engagements indispensables pour la filière canne-sucre et le territoire réunionnais, préalable indispensable à l'ouverture de négociations constructives.

Monsieur le Président, nous comptons sur vous pour nous entendre. Nous sommes convaincus que vous

êtes conscient des atouts que représente la production sucrière réunionnaise, clé de voute d'un modèle agroenvironnemental durable et innovant, pour le rayonnement de la France et de l'Europe.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre très haute considération. »

**Le Co-président Planteur ; P.E. THONON**

**Le Co-président Industriel : F. THIBAUT**

**Le Président de la Chambre d'Agriculture : F. VIENNE**

**Les membres du Bureau CPCS : I. LARAVINE, S. LE MAIRE**

**Le Président du syndicat du sucre : P. LABRO**

### **Les présidents des syndicats agricoles**

**JA : G. SELLIER**

**FDSEA : D. GIGAN**

**CGPER : J-M MOUTAMA**

**UPNA : D. CLAIN**

**La Présidente de la Région Réunion  
Huguette Bello**

**Le Président du Conseil Départemental  
Cyrille Melchior**

### **Les Parlementaires de la Réunion et les Députés européens de La Réunion**

**Nathalie BASSIRE**

**Députée de La Réunion**

**Michel DENNEMONT**

**Sénateur de La Réunion**

**Nassimah DINDAR**

**Sénatrice de La Réunion**

**Jean Louis LAGOURGUE**

**Sénateur de La Réunion**

**Karine LEBON**

**Députée de La Réunion**

**David LORION**

**Député de La Réunion**

**Viviane MALET**

**Sénatrice de La Réunion**

**Philippe NAILLET**  
Député de La Réunion

**Younous OMARJEE**  
Député européen de La Réunion

**Jean Luc POUDDROUX**  
Député de La Réunion

**Nadia RAMASSAMY**  
Députée de La Réunion

**Jean-Hugues RATENON**  
Député de La Réunion

### **Les Maires de La Réunion**

**Serge HOAREAU**  
Président de l'Association des Maires de La Réunion, Maire de Petite Ile

**Jeannick ATCHAPA**  
Maire de Bras Panon

**Ericka BAREIGTS**  
Maire de Saint Denis

**Joé BEDIER**  
Maire de Saint André

**Bruno DOMEN**  
Maire de Saint Leu

**Eric FERRERE**  
Maire des Avirons

**Michel FONTAINE**  
Maire de Saint Pierre

**Stéphane FOUASSIN**  
Maire de Salazie

**Maurice GIRONCEL**  
Maire de Sainte-Suzanne

**Olivier HOARAU**  
Maire du Port

**Patrick LEBRETON**  
Maire de Saint Joseph,  
1er Vice-Président de la Région Réunion

**Juliana M'DOIHOMA**  
Maire de Saint Louis

**Vanessa MIRANVILLE**  
Maire de La Possession

**Bachil MOUSSA VALY**  
Maire de l'Entre Deux

**Daniel PAUSE**  
Maire de Trois Bassins

**Johnny PAYET**  
Maire de La Plaine des Palmistes

**Olivier RIVIERE**  
Maire de Saint Philippe

**Patrice SELLY**  
Maire de Saint Benoit

**Emmanuel SERAPHIN**  
Maire de Saint Paul

**Jacques TECHER**  
Maire de Cilaos

**André THIEN AH KOON**  
Maire du Tampon

**Michel VERGOZ**  
Maire de Sainte Rose

## **Témoignages**

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Demain, le ministre de l'Outre-mer aura la responsabilité de désigner les Réunionnais exclus de la solidarité nationale

### **Batsiraï : Paris fait le tri parmi les sinistrés alors que toute La Réunion a été touchée**

**La venue du ministre des Outre-mer dimanche à La Réunion est confirmée de source officielle. Sébastien Lecornu a déclaré mercredi dernier que le gouvernement a déclaré l'état de catastrophe naturelle pour 19 des 24 communes de La Réunion sans préciser l'identité des bénéficiaires ni celles qui devront patienter encore plusieurs semaines avant d'espérer bénéficier des indemnités de l'État. Alors qu'aucune commune de La Réunion n'a été épargnée, et que les agriculteurs déplorent pour 45 millions de dégâts d'après la Chambre d'agriculture, pourquoi Paris cherche-t-il encore à faire des économies de bout de chandelle sur le dos d'agriculteurs qui ne peuvent assurer leurs cultures et d'une population qui n'est largement pas assurée contre les catastrophes naturelles et pour qui les indemnités de l'État sont la seule compensation possible ?**

Les 4 et 5 février derniers, La Réunion a été durement touchée par le passage du cyclone tropical intense Batsiraï à 200 kilomètres de nos côtes. L'étendue des dégâts est considérable, toute La Réunion a été touchée, aucune commune n'a été épargnée.

La Chambre d'agriculture a estimé hier à 47 millions d'euros les pertes des agriculteurs. Or, contrairement à la France où les agriculteurs peuvent assurer leurs cultures, c'est impossible à La Réunion car les assureurs, qui sont des capitalistes, refusent de couvrir le risque pour ne pas voir leurs bénéfices entamés. Lundi dernier sur le plateau du journal télévisé de Réunion Première, un

représentant des assureurs a d'ailleurs affirmé que l'agriculture relève du régime des calamités agricoles, autrement dit d'une décision de l'État qui prend alors l'argent des contribuables pour compenser le refus des assureurs de couvrir les risques des agriculteurs.

#### **40 % des Réunionnais exclus de l'assurance habitation**

Par ailleurs, de nombreux Réunionnais n'ont pas droit à une assurance habitation. En effet, si en France 99 % des logements sont assurés, cette proportion n'est que de 60 % à La Réunion selon une étude de l'INSEE publiée à ce sujet en 2012. D'après l'INSEE, les assureurs excluent de nombreux propriétaires car ce sont des maisons autoconstruites, ou situées dans des zones considérées à risque. Une autre explication est le coût de l'assurance, dans une île où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cela signifie que pour toutes les familles sinistrées qui ne sont pas assurées, les indemnités de l'État sont la seule possibilité, à condition que leur commune soit classée en zone de catastrophe naturelle.

Or, mercredi au Sénat, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, a déclaré que 19 communes sur 24 bénéficient de ce classement. Concernant les 5 autres, la décision est renvoyée à une réunion qui doit se tenir le 8 mars prochain, dans un mois !

Il est à noter que le nom des communes bénéficiaires de l'arrêt de

catastrophe naturelle n'est encore pas connu, tout comme celui de celles qui devront patienter jusqu'au 8 mars pour savoir si leurs sinistrés pourront être intégrés dans ce dispositif.

Le ministre des Outre-mer doit arriver demain à La Réunion. Il devra donc selon toute probabilité dévoiler l'identité des communes classées en catastrophe naturelle. Par conséquent, il devra aussi désigner qui sont les Réunionnais qui ne bénéficieront pas de la solidarité nationale.

Une fois de plus, les Réunionnais sont les victimes d'économies de bout de chandelle décrétées par Paris. Pourquoi le gouvernement ne met-il pas les assureurs face à leurs responsabilités, sachant que la plupart des assureurs sont des sociétés financières françaises aux bénéfices florissants ?

Devant une telle faillite, pourquoi ne pas confier aux Réunionnais la responsabilité de la décision du classement en catastrophe naturelle ? Les Réunionnais ne sont-ils pas les mieux placés pour constater que la totalité de l'île a subi les effets catastrophiques de Batsiraï ? Pourquoi Paris refuserait-il de faire confiance aux autorités que les Réunionnais ont choisi au travers du suffrage universel ?

**M.M.**

# Près d'un demi-million de passagers depuis la France vers La Réunion : combien de cas de coronavirus importés en 2021 ?

« De janvier à décembre, 978 381 personnes ont voyagé entre la métropole (France - NDLR) et La Réunion. S'il est inférieur d'un tiers à celui de 2019, le chiffre de 2021 est en progression de 27% par rapport à 2020. Le trafic long-courrier entre les aéroports métropolitains (sic) (Orly, Roissy, Lyon et Marseille) et La Réunion a représenté près de 84% de l'activité totale de l'aéroport de La Réunion Roland Garros, contre 59% en 2019.

Le trafic sur l'île Maurice, en légère reprise depuis octobre, a de nouveau été freiné par les mesures sanitaires en fin d'année. 40 713 passagers seulement ont été dénombrés sur Réunion-Maurice, habituellement la deuxième source de trafic de l'aéroport Roland Garros après les lignes métropole-Réunion. Le recul est tout aussi important sur Madagascar (6 280 passagers en douze mois), dont la desserte régulière n'a repris qu'au dernier trimestre, tout en étant soumis aux restrictions sanitaires. »

## Quel autre pays de la région a accueilli 500.000 passagers venant de France en un an ?

A partir de ces données, il est possible d'imaginer que les passagers en provenance de France ont représenté près de 500.000 personnes, soit en moyenne 10.000 arrivées par semaine. C'est un nombre considérable lorsque l'on sait que durant cette période, l'épidémie de coronavirus a flambé

en France. Il est à noter qu'il suffit d'avoir des injections d'un vaccin made in USA pour se contenter de présenter un résultat négatif à un test de dépistage COVID-19 pour entrer sans autre contrôle à La Réunion. Compte tenu du manque d'efficacité prouvée de ces vaccins, et du fait qu'une personne testée à un instant T peut très bien être porteuse de la COVID-19 et avoir quelques jours plus tard une charge virale suffisante pour devenir contagieuse, cela signifie que les Réunionnais ont été livrés sans défense à une déferlante en provenance d'un des pays au monde les plus contaminés par la COVID-19.

Ceci est confirmé par une simple observation des données de l'Université Johns Hopkins. Elles montrent en effet que jusque l'an dernier, de nombreux pays avaient choisi de fermer leurs frontières, ou tout du moins d'imposer une quarantaine stricte de deux semaines à tout nouvel arrivant. Par conséquent, le coronavirus ne pouvait pas y circuler. Durant cette période, ces pays ont massivement vacciné leur population.

Puis, sur la base de la croyance en l'efficacité proche de 100 % vantée par les fabricants de ces vaccins relayée par les gouvernements, ils ont décidé d'ouvrir leurs frontières uniquement aux personnes vaccinées contre la COVID-19. Le résultat fut à chaque fois le même : l'importation de la pandémie sur le territoire avec de nombreux décès à la clé. Ce fut notamment le cas à Maurice et aux Seychelles qui étaient les pays africains les plus vaccinés et qui ont été ensuite gravement touchés par le coronavirus.

## Omicron importé par des passagers vaccinés testés négatifs à la COVID-19

A La Réunion, il est prouvé que l'importation du variant Omicron est due à des passagers vaccinés qui avaient été testés négatifs à la COVID-19 avant d'embarquer pour notre île. Face à ces faits accablants, les autorités sanitaires à La Réunion n'ont cessé de rendre les Réunionnais responsables de la crise sanitaire, fustigeant une population qui ne respecterait pas les consignes.

Il est d'ailleurs révélateur de constater que depuis trois semaines, les autorités sanitaires ne communiquent plus sur le nombre de cas importés à La Réunion. Comme chacun sait que la France est actuellement le second pays le plus gravement touché au monde derrière les Etats-Unis, il est difficile de croire que plus aucun passager en provenance de France ne soit porteur de la COVID-19, à moins que ces passagers soient une nouvelle espèce d'homo sapiens sur qui le coronavirus n'a aucune prise.

Plus sérieusement, ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on fait baisser la fièvre et cela, les autorités sanitaires le savent très bien.

**M.M.**

# Oté

## Sèrpan ansanm gronouy. in fab péi malgash

Gramoune l'avé bien di é zot l'avé rézon,  
Tro kozé mon zanfàn mi panss sa la pa bon,  
Tazantan si wi gingn fèrm in pé oute také,  
Sa va évite aou zannui pou oute santé.

In matin, lèr Bardzour, i blanshi lorizon,  
La pa défandi fé sa mé an prékossyon,  
Sèrpan avèk Gronouy apré bien proméné,  
Mi koné pa poukoué, inn dsi l'ot la bité.

Nora p'ariv arien si zot dé l'avé bien,  
Fé konmsi inn é l'ote l'apré pass zote shomin,  
Olèrk arète, konmsa pou blag dan la kroizé,  
Sirtou kan wi koné Gronouy lé a toupé.

Konpèr Sèrpan, wi sava oussa so matin ?  
Rode pa ! i garde pa ou, mi suiv mon shomin,  
In poin sé tou, Sèrpan la boush ali,  
Dabor mi yèm pa Gronouy okipèrè d'ki.

Fab-la la pankor fini-si zot i vé bien na oir la suit l

*Justin*